

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 11 septembre 2020 pour le jeudi 17 septembre 2020 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2020

N° 04

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire

Mr POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr CARTE Claude, Mme TAVEL Cécile, Mr CARMINATI Alexandre, Mme FRANCK Isabelle, Adjoint.

Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme POLIZZI Sylvie, Mr RICHONNIER Romuald, Mme BAILLY Delphine, Mr DUSSURGET Jean, Mmes NAGA Cécile, ECOCHARD Laurence, Mr JARNET Ludovic, Mmes MICHAUD Gaëlle, PERROT Isabelle, Mr THEVENARD Sébastien.

Excusés :

Mr BOURGIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PONCETY Claire

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir à Mme MICHAUD Gaëlle

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 4 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : M. CARTE Claude est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 9 juillet 2020.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. CA3B : désignation représentants de la commune au sein de la CLECT (1 titulaire, 1 suppléant)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation du transfert de charges de la CA3B, ainsi que d'un délégué suppléant. Il propose la désignation de Monsieur Claude CARTE, Maire-adjoint en charge des finances et des bâtiments, et celle de Madame Isabelle FRANCK comme déléguée suppléante.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.2. Conseil d'agglomération du 27 juillet 2020

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil d'agglomération en date du 27 juillet. Il a notamment permis l'adoption du Compte administratif 2019, ainsi que les attributions de compensation communales.

1.3. Diminution loyer pressing (suite à Covid 19)

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au confinement et conséquences du Covid 19, le locataire de la Commune, la SARL Le Pressing, a subi une très importante baisse de son chiffre d'affaire. Il propose au conseil d'aider celui-ci en annulant et diminuant ses loyers sur une période définie.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler 3 mois de loyer du pressing (avril, mai, juin 2020) et de réduire de moitié les 3 mois suivants (juillet, août, septembre 2020).

1.4. Indemnité conseillère municipale responsable du CME

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué qu'une indemnité soit allouée à la conseillère municipale responsable du Conseil Municipal d'Enfants.

Le cadre légal prévoit une indemnité fixée de 1% à 6% maximum de l'indice terminal de la fonction publique pour les conseillers non titulaires d'une délégation.

Monsieur le Maire propose de retenir le taux de 3%, soit une indemnité nette de 100,93 €.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.5. Convention concernant le projet HAISSOR de l'Îlot Bouvard

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des constructions de l'Îlot Bouvard, la construction d'un programme Haissor va permettre de mettre cinq logements à disposition des personnes âgées gagnées par la dépendance.

Pour la bonne marche de ce programme, il y a lieu de signer une convention multipartenariale avec le Département, la SEMCODA et l'ADMR.

Monsieur le Maire rappelle que la réflexion sur le projet HAISSOR a eu pour objet de chercher à répondre à plusieurs besoins : la perte d'autonomie et non la grande dépendance, l'isolement, afin de rompre avec le sentiment d'insécurité comme le risque de chute, l'ennui, l'adaptation de l'habitat et l'autonomie budgétaire. En conséquence, le projet HAISSOR a été conçu pour répondre à ces besoins multiples. Il correspond à un véritable habitat personnel et adapté, facilitant l'autonomie. L'organisation communautaire du projet facilitera le partage, la solidarité et la sécurité, sans toutefois tomber dans la structure collective. Le bâti est pleinement intégré dans le village ou dans le quartier, à proximité des services de soins et des activités de services.

Au-delà des clauses participatives et techniques, les engagements financiers du Conseil municipal en soutien de ce programme seraient les suivants :

- Accepter la rétrocession des équipements et matériels de la salle commune, et en assurer la maintenance et le renouvellement en cas d'usure ou de non fonctionnement.
- La commune s'engage financièrement à hauteur d'une dotation annuelle de 2 000 euros qui sera versée par le CCAS à l'ADMR cosignataire de la convention. Cette somme devra être utilisée pour participer à l'animation des temps collectifs ou à l'achat de matériels pour les différents ateliers proposés.

Décision : accord à l'unanimité sur ces propositions.

1.6. Syndicat de la Reyssouze

Madame Josette FROMENT donne le compte rendu de la première réunion du Syndicat du bassin versant de la Reyssouze de la mandature qui s'est tenue le 9 septembre à Etrez. Pascal Branche, suppléant, l'accompagnait en remplacement de Claudine TRENTEAUX, indisponible ce soir-là.

91 membres présents pour élire les nouvelles instances : président, vice-présidents et membres du bureau.

En 1930, on réfléchissait déjà à une structure intercommunale à propos de la Reyssouze. 1956 marque la réelle volonté d'une concertation en vue d'un aménagement durable et rationnel de la rivière avec la création d'un syndicat d'aménagement et d'entretien de la Reyssouze

Au fil des années, cette structure s'affine pour œuvrer à l'élargissement du lit de la Reyssouze, à la pérennisation des ouvrages hydrauliques, du règlement hydraulique des moulins et à l'assainissement de Bourg en Bresse. Le SIAER deviendra le syndicat du bassin versant de la Reyssouze en 2011.

Ainsi, des programmes structurés sont décidés autour de contrats de rivière.

Le premier en 1997 va cibler la gestion des inondations par des vannes, la réduction des pollutions domestiques et la restauration de la ripisylve.

Le second contrat de rivière date de 2014 ; il a porté ses efforts sur la réduction des pollutions agricoles et non agricoles, sur la restauration des cours d'eau et milieux aquatiques et sur la communication de l'importance du SBVR.

Le bilan de ce second contrat est en cours et le troisième contrat de rivière va débuter en 2021.

Le bassin versant de la Reyssouze, c'est 230 kms de cours d'eau sur 50 000 hectares répartis dans 37 communes, allant de Journans à Pont de Vaux et passant par Bourg en Bresse.

L'organisation : outre une équipe professionnelle permanente et hautement qualifiée es domaines, Le SBVR c'est :

- 2 communautés de communes : CA3B et la communauté de communes Bresse/Saône ;
- un conseil syndical de 74 membres titulaires élus des 37 communes et autant de suppléants ;
- un bureau syndical de 14 membres ; Josette FROMENT rejoint le bureau syndical.
- de commissions thématiques (qualité de l'eau, milieux aquatiques, communication et finances).

Pour le mandat à venir, Monsieur Jean Louis FAVIER a été reconduit à la présidence.

Un directeur sera nommé prochainement.

Les objectifs : assurer et promouvoir une gestion et un fonctionnement global équilibré de toutes les problématiques de la rivière et des différents cours d'eau rattachés.

Les ressources financières du SBVR : elles sont issues :

- d'une cotisation globale répartie entre les deux communautés de communes CA3B et Bresse Saône. En 2020 elle s'élevait à 379 000 € ;
- d'un versement de GRT GAZ dans le cadre de mesures compensatoires (20 000 € en 2020) ;
- de subventions provenant de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau.

Comme dans beaucoup de domaines, certains apports financiers deviennent aléatoires quant aux montants attribués du fait des restrictions budgétaires, ce qui induit une gestion rigoureuse des moyens financiers, certains chantiers ou réalisations dépassant le million d'euros. Mais c'est le prix à payer pour contribuer à la préservation environnementale, qualité de l'eau, faune et flore aquatiques.

Un petit film réalisé par le SBVR permet de mesurer l'importance locale de cette entité.

QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Commission forêt du 6 août 2020

Mr Claude CARTE informe le conseil que la commission forêt s'est réunie le 06/08 pour visualiser les travaux d'investissement programmés sur 2020, à savoir le broyage le long de la voie ferrée du côté droit en montant sur les Soudanières et le broyage des layons de la parcelle 20 afin de préparer l'affouage de l'hiver à venir.

En fin de visite, l'ONF a remis une plaquette de ses missions et prestations destinée aux nouveaux entrants. Sylvain Pivet, excusé ce soir, en fera une présentation lors d'un prochain conseil.

2.2. Commissions bâtiments des 20 et 27 juillet 2020

La commission bâtiments s'est réunie le 20/07 avec la visite du nouveau bâtiment public et a participé à la remise des clefs du 27/07. Plusieurs remarques pertinentes ont été rajoutées sur la liste des finitions à effectuer. Ont été demandés par exemple la peinture des contres marches de l'escalier non prévue initialement, et aussi la pose d'une table à langer dans le WC PMR de la médiathèque. Pour la nouvelle salle communale, à noter la commande d'un réfrigérateur complémentaire avec fermeture à clef pour le foyer des anciens ainsi que la pose d'une boîte à clefs dans l'ascenseur pour éviter les accès à l'étage lors de locations de la salle du RDC. Après plusieurs dégradations et essais d'intrusion, Mr Carte a demandé un devis de vidéo protection qui sera présenté à la commission lors de la prochaine réunion du 21/09. A valider aussi un devis pour la reprise de la placette supérieure en haut des escaliers avec mise en place de béton désactivé en remplacement du sable chaulé.

Mr CARTE informe également le conseil que la halle au-dessus de la cave des chartreux a nécessité l'intervention d'un maçon suite à l'affaissement de deux linteaux bois. Les travaux ont été réalisés début septembre par l'entreprise GUILLOT d'Hautecourt pour 2556 €.

Le conseil est également informé que la reprise totale du sol sportif de la salle plurivalente au groupe scolaire est terminée ce jour. Cette salle peut dorénavant être mise à disposition des associations.

2.3. SIEA : mise en place du bureau et rapport sur l'éclairage public

Mr Claude CARTE indique que l'Assemblée générale du syndicat du 24/07 avait pour ordre du jour l'élection du bureau. Mr Walter MARTIN, Maire d'Attignat et Conseiller départemental, a été réélu sans surprise et s'en est suivi l'élection de 9 vices présidents et 20 membres du bureau.

Une brochure « Etre délégué du SIEA » est à disposition des élus et présente synthétiquement l'ensemble des missions et chiffres clefs. Ce document est téléchargeable sur le site du SIEA dans le pavé ressources.

Pour rappel, la commune reçoit annuellement un rapport d'exploitation de son éclairage public émis par l'entreprise qui détient le marché (renouvellement triennal) et détenu en 2019 par l'entreprise BABOLAT. La commune a un parc de 818 points lumineux et 24 armoires de commande toutes équipées d'horloges astronomiques. Il y a eu 20 interventions de maintenance curative et en préventif, 459 points lumineux seront remplacés sur 2020 soit plus de la moitié du parc. Un programme d'investissement est proposé à la commune avec la réfection pour mise en conformité de 6 armoires de commande pour 10 000 € : non retenu à ce jour.

Notre collectivité a fait partie en 2019 des 3 communes pilotes pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics. Le retour d'exploitation est positif avec la fourniture de plus de 54000 kWh à ce jour et 4739 € de recettes pour 4593 € en prévisionnel sur la première année. Un document synthétique pourra servir à alimenter notre prochain bulletin municipal.

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie **(A.CARMINATI)**

3.1. Commission travaux du 11 septembre 2020

Monsieur Alexandre CARMINATI présente la synthèse de la commission travaux qui s'est déroulée le vendredi 11 septembre, avec plusieurs visites in situ.

Place chemin du Colombier : La rentrée scolaire est venue confirmer la nécessité d'un aménagement pour faciliter l'accès puis la sortie des véhicules. La commission propose qu'un aménagement type « dépose minute » soit réalisé, si possible dès les vacances de la Toussaint.

Un contact a été établi avec la CA3B qui pourrait porter ces travaux dans le cadre de la compétence voirie. Il subsiste une difficulté potentielle pour faire supprimer le branchement électrique par Enedis dans les délais impartis.

Sollicité pour avis, le Conseil municipal donne son accord pour la proposition de la Commission Travaux.

Place des anciens combattants : La nécessité d'abattre les catalpas a mis en relief la nécessité d'un réaménagement de cet espace. La réalisation d'un avant-projet a été confié au cabinet Delers, lequel nécessitera un travail plus complet en commission avant validation.

La commission souhaite par contre avancer sur la question du panneau électronique d'information. Une proposition émanant de la société Créadiodes, implantée à Feillens, correspond aux attentes techniques. Après validation des choix technologiques proposés au cours de la prochaine Commission Information, les travaux d'infrastructure pourraient être réalisés dès la fin de l'année.

Parc municipal : Comme annoncé fin juillet, les travaux de nettoyage ont été réalisés début août, suivis de la démolition de l'ancien mur. La Commission Travaux s'est rendue sur place pour visualiser la proposition d'aménagement du cabinet Delers. Le plan d'ensemble a été validé. Il convient dès lors de confier une mission de maîtrise d'œuvre à ce cabinet, afin de poursuivre les études préalables à la consultation des entreprises à même d'intervenir sur ce chantier.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. Commission urbanisme du 14 septembre 2020

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 10 juillet 2020 de Pero BARISIC
Sur un terrain situé Rue pierre de Coubertin
Parcelle(s) N° 639 et 641p Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1355 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 30 juillet 2020 de Johny LOUSA
Sur un terrain situé Clos des Carpates
Parcelle(s) N° Lot N° 3 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 748 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 25 août 2020 de LOGIDIA
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 319, 336 & 12 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 5038 m²
Pour la reprise du bâtiment

Demande en date du 25 août 2020 de LOGIDIA
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 319, 336 & 12 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 5038 m²
Pour la construction de 4 habitations de type 3

Demande en date du 28 août 2020 de Pascal BERTEAUX
Sur un terrain situé Clos des Carpates
Parcelle(s) N° Lot N° 13 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 950 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 03 septembre 2020 de Loïc et Emilie MICHEL
Sur un terrain situé Clos des Trèfles
Parcelle(s) N° Lot N° 8 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 628 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

PERMIS D'AMENAGER

Demande en date du 13 août 2020 de SCI LAUREV2
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 57, 58 & 59 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 3763 m²
Pour Création d'un lotissement de 6 parcelles

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Demande en date du 06 juillet 2020 de AIN HABITAT
Sur un terrain situé Route de Jasseron
Parcelle(s) N° 141, 169, 170, 171, 172, 173p, 178p, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187p,
226 & 273 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 16372 m²
Pour la modification du règlement : implantation en limite séparative autorisée pour lots libres

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 01 juillet 2020 de Bruno ABRAS
Sur un terrain situé 10 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 84 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1003 m²
Pour l'édification d'un mur de clôture

Demande en date du 06 juillet 2020 de Frédéric MAZUIR
Sur un terrain situé 81 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1923 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1421 m²
Pour l'édification d'un mur de clôture

Demande en date du 09 juillet 2020 de HABITAT COMPOSITE
Sur un terrain situé 230 rue Albert Métras
Parcelle(s) N° 649 Section AB située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 2000 m²
Pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Demande en date du 23 juillet 2020 de Joël DA SILVA PINTO
Sur un terrain situé 370 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 360 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 751 m²
Pour l'édification de clôtures en limite séparative

Demande en date du 28 juillet 2020 de Abderrahman EL MATAOUAT
Sur un terrain situé 71 impasse du Cep
Parcelle(s) N° 457 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 798 m²
Pour l'édification d'une clôture

Demande en date du 13 août 2020 de SCI CLERE
Sur un terrain situé 187 rue Albert Métras
Parcelle(s) N° 704, 706 & 708 Section AB située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 2385 m²
Pour création d'une terrasse et modification d'une ouverture

Demande en date du 20 août 2020 de Nicolas CHATTOT
Sur un terrain situé 19 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 487 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1574 m²
Pour l'agrandissement d'une ouverture en façade ouest

Demande en date du 21 août 2020 de Bernard CHEVANU
Sur un terrain situé 81 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1923 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1421 m²
Pour l'édification d'un mur de clôture

Demande en date du 31 août 2020 de Nicolas CHATTOT
Sur un terrain situé 19 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 487 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1574 m²
Pour la transformation d'un garage en chambre

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 30 juin 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 302, 303, 306 & 307 Section AL située(s) en zone UAc + Np
D'une superficie totale de 5292 m²
VENTE BURRY / BESSON

Demande en date du 15 juillet 2020 de Maître Barbara BREUIL Maître
Sur un terrain situé 38 rue des Lys
Parcelle(s) N° 568 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 896 m²
VENTE CONSORTS LACROIX / CHARRIÈRE _ VENET

Demande en date du 15 juillet 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 450 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 690, 877 & 882 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 574 m²
VENTE ROSSET THOMAS / SCI DES DEUX MONTS

Demande en date du 21 juillet 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 150 chemin de la bartelière
Parcelle(s) N° 27 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1247 m²
VENTE MARMIER / SCI APRIL ET LES 2D

Demande en date du 29 juillet 2020 de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN
Sur un terrain situé Les Métras
Parcelle(s) N° 389 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 33 m²
VENTE CHICHOUX / BELLANTAN

Demande en date du 30 juillet 2020 de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé 5 impasse des Vendangeurs
Parcelle(s) N° 561 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 519 m²
VENTE SCI SARAMA / DABOUT

Demande en date du 13 août 2020 de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé 164 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 48 & 366 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2866 m²
VENTE MOURIESSE / BALLAND _ VIRET

Demande en date du 13 août 2020 de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé 20 chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 469 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1300 m²
VENTE MESSERE / VILLATTE _ OLLIVIER

Demande en date du 25 août 2020 de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé ZA Domagne
Parcelle(s) N° 1968, 922 & 923 Section A située(s) en zone UXd
D'une superficie totale de 3581 m²
VENTE D'USUFRUIT TEMPORAIRE SARL COMINOTTO / SCI ACDC

Demande en date du 02 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 289 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 43 m²
VENTE BURRY / TIGNAT

4.2. Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU pour apporter une réponse à deux problématiques apparues depuis la récente révision générale.

→ En premier lieu, une erreur de marge de recul a été constatée à l'entrée du hameau de Tréconnas, en bordure de la RD52 A. Il apparaît une marge de 15 m, alors que la marge constatée par ailleurs n'est seulement que de 5 m, pénalisant ainsi les propriétaires concernés.

→ En second lieu, pour un projet de construction nouvelle en zone de Domagne, une demande sera déposée avec nécessité de porter à 24 m la hauteur maximale (au lieu des 12 m actuels), du fait de l'utilisation de nouvelles techniques de stockage. Ces techniques ont par contre pour avantage d'éviter une surconsommation foncière.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour engager cette procédure de modification simplifiée.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, associations enfance **(C. Trentesaux)**

5.1. – Commission scolaire du 9 septembre 2020

Madame Claudine TRENTESAUX présente le compte rendu de la réunion des membres de la commission scolaire qui a eu lieu le 9 septembre.

La commission a fait le point sur la rentrée du 1er septembre pour laquelle un effectif global de 326 élèves a été enregistré.

Les effectifs :

Pour la maternelle : 109 élèves répartis dans 4 classes.

Audrey Assouly (remplace I.Baretta) a en charge une classe de 28 élèves soit 21 petits et 7 moyens, aidée par Catherine Duwez

Steven Olivier, directeur, avec 28 élèves soit 16 petits et 12 grands, aidé par Carine Pouyet (remplaçante de Pauline Danjean). Amel Belkorcha assure la décharge de direction le lundi.

Sylvie Chanel avec 26 élèves de moyenne section aidée par Angélique Waiss le matin et Laura Bourgeois l'après-midi.

Catherine Grozel avec 27 élèves soit 7 moyens et 20 grands, aidée par Laura Bourgeois.

Pour l'élémentaire : 217 élèves répartis dans 8 classes :

25 CP avec Mme Costechareyre ; 23 élèves soit 12 CP et 11 CE2 avec Mme Montchalin ; Mmes Lime et Daniel avec 27 CE1 ; 23 élèves avec Mmes Chabert et Maginette dont 10 CE1 et 13 CE2 ; Mmes Chanel et Daniel avec 23 élèves soit 7 CE2 et 16 CM1 ; 26 élèves dont 8 CM1 et 18 CM2 avec Mme Tissot ; M Dreuno a une classe de 25 élèves dont 10 CM1 et 15 CM2 et enfin M Jaillot avec 25 CM2.

A noter donc 58 CM2 qui partiront au collège à la rentrée prochaine.

Un point sur les travaux réalisés ou à prévoir a également été effectué :

5 tapis de gym ont été commandés et reçus pour l'élémentaire.

Des travaux de peinture pour une classe maternelle, la cuisine en maternelle et les murs de la cour sont terminés ; en élémentaire la peinture de la cour est terminée ; le hall d'entrée du restaurant scolaire sera repeint pendant les vacances de Toussaint.

Les 2 visiophones en élémentaire sont installés en attente de mise en marche.

Les stores solaires ont été installés dans 3 classes élémentaires pour 18 000 €. Reste 2 classes et 2 ateliers qui seront équipés l'année prochaine. Toute l'école sera alors équipée.

Les vitres inaccessibles des 2 écoles ont été nettoyées le 2 septembre par l'entreprise Ain-Propreté-Service.

Les totems distributeurs de SHA ont été installés : 1 au restaurant scolaire, 1 à l'entrée de l'école élémentaire, 1 à la médiathèque. A noter que le gel Hydro Alcoolique est interdit en maternelle.

La fontaine à eau du restaurant scolaire sera changée pour 2000 €.

La porte vers la classe de Mme Montchalin étant défectueuse sera changée pendant les vacances de Toussaint pour 2400 €.

Une autre porte, celle de la classe de Mme Tissot sera à changer également prochainement.

A savoir que l'école vieillit. Toutes les portes et fenêtres en bois seront à changer progressivement.

La terrasse en bois devant l'entrée principale en élémentaire s'effondre. Vu avec Claude Carte hier pour la refaire complètement pendant les vacances de Toussaint.

Mme Trentesaux attire l'attention sur le fait que le protocole exige de désinfecter tous les jours mobilier et sol des 2 écoles du restaurant scolaire et des garderies. A ce jour, il a fallu augmenter le temps de ménage **de 15h supplémentaires par semaine** d'une part et d'autre part commander des produits virucides en quantité très importante et pour info en une journée on utilise entre 2500 et 3000 essuie-mains à usage unique, entre les écoles, le restaurant scolaire et les garderies. Ce qui fait en terme de coût environ **30 € par jour uniquement pour les serviettes jetables !** (près de 120 € par semaine).

D'autre part contact a été pris avec le commercial de la société Proludic pour étudier l'implantation d'un jeu pour enfants de 6-10 ans prévu dans le budget. Nous étudierons en collaboration avec le CME les propositions, sachant qu'il y aura un travail de préparation de l'espace par une entreprise locale comme prévu au budget.

Contact sera pris également avec une personne d'Agri local 01 pour avancer sur ce projet comme mentionné dans le règlement du restaurant scolaire.

Une question de la commission : que faire face aux incivilités constatées aux abords des écoles ?

Monsieur Claude Carte, adjoint en charge des bâtiments, indique qu'une solution de vidéo surveillance est à l'étude.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS **(C. TAVEL)**

6.1. Assemblées générales et rencontres avec les associations sportives

RENCONTRE DE LA COMMISSION SPORTS ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Toutes les associations étaient présentes ;

Présentations de la nouvelle commission sport et des associations.

Distribution des chartes d'utilisation des salles, du contrat d'occupation des salles et de l'annexe COVID établie pour la commune.

Lecture de l'annexe et échange.

La commune reste disponible pour toutes questions et comprend la charge imposée aux associations. Elle s'engage à fournir le produit IDOS ; à charge des associations de fournir les lavettes et de faire la désinfection des lieux.

Jusqu'au 1^{er} octobre le centre festif est prêté à Gym'plurielles le mardi matin pour permettre une meilleure distanciation.

Le planning partagé de Domagne est ouvert désormais au volley et au badminton.

La rencontre a permis aussi aux associations d'échanger sur les dates de tournois.

Assemblée générale BADMINTON du 29 août 2020

Présents : 63 adhérents ou voix représentées.

Le président rappelle que, plus que jamais, l'investissement en milieu associatif est nécessaire et que le club doit être un lieu accessible et ouvert à tous. Payer sa licence ne se résume pas à l'achat d'une prestation.

Il revient sur le cadre dans lequel l'investissement et les actions se sont faites cette année à savoir une première année avec notre entraîneur qui passait son diplôme en parallèle. Ce dernier a d'ailleurs validé sa formation et eu son diplôme.

Le président attire notre attention sur la responsabilité de pérenniser son emploi.

Le BCBC01 a restructuré son bureau et ses commissions. Nous notons une grande diversité de pratique, loisirs et compétiteurs de tous âges, débutants ou confirmés.

Le club a pu de nouveau organiser ses grands événements tels que Bad en Bresse ainsi que le tournoi Départemental jeunes. Le club a également accueilli des journées d'interclub National 3 et régional. Ces journées ont vu une bonne participation dans les tribunes.

Organisation aussi de nombreux tournois internes dans une ambiance conviviale.

Toutes ces manifestations ne pourraient avoir lieu sans la participation de nombreux bénévoles.

La commission jeunes continue à pérenniser son action et à aider et accompagner les jeunes quelle que soit leur pratique.

Remerciements aux collectivités territoriales : villes de Bourg en Bresse, de Ceyzériat, de Montagnat, la Ca3b et la Région pour leur soutien matériel (mise à disposition des gymnases et de matériel lors des manifestations) et financier même si le contexte reste difficile.

Bilan sportif :

Les équipes d'interclubs englobent plusieurs niveaux (Nationale 3, 2 équipes en régional et 3 en départemental). Certaines équipes jouaient la montée mais tous les championnats tombent sous le coup d'une année blanche au niveau résultats et classement.

Budget financier et budget prévisionnel :

+ 5 979 euros. Pour le budget prochain l'aide de l'état pour l'embauche du salarié sera en baisse ainsi que l'aide de la fédération.

Projet pour la saison à venir :

Axer les actions sur de nouveaux publics à savoir dynamiser les créneaux Mini-bad avec comme projet de détecter de futurs bons compétiteurs et préparer ainsi notre avenir.

Aussi axer sur l'accueil des retraités en ouvrant un créneau pour ce public spécifique.

Assemblée générale gym loisirs des retraités 31 août 2020

L'association compte 20 adhérents. 1 séance de gym par semaine dans l'ancienne salle des fêtes

La mairie est remerciée pour le prêt de la salle et la subvention.

L'association compte une salariée pour sa séance de gym.

La saison s'est arrêtée mi-mars. Des séances ont été mises sur internet.

Bilan financier : le salaire et les charges pour le salarié s'élèvent à 1322 € pour l'année.

Total des dépenses : 1673,96 €.

Total des recettes : les licences pour 2000 € et 200 € subvention mairie.

Bilan : + 526,04 €

Solde : 1777,86 €

Une rencontre avec Ain profession sport aura lieu mi-septembre pour la prise en charge des paies et la relecture du contrat.

La reprise des cours doit avoir lieu fin septembre.

Assemblée générale du basket le 6 septembre 2020

200 licenciés pour la saison 2019-2020.

La grande inconnue est le nombre d'adhérents pour la nouvelle saison.

Très peu de licenciés présents mais des bénévoles très motivés pour la nouvelle saison.

Le rapport sportif : année blanche en raison de l'arrêt du championnat mi-mars.

4 équipes engagées en région

Remerciements aux sponsors et mairie.

Bilan financier : + 2512 euros

Le club a bénéficié du chômage partiel pour son salarié à TP et d'une aide pour la perte de recettes sur 3 mois.

Comme toutes les associations, la prudence s'impose pour la saison prochaine avec un poste salarial à pérenniser, des aides de l'état qui vont diminuer pour s'arrêter la prochaine saison, une aide des sponsors inconnue ainsi que le nombre de nouveaux adhérents.

Un remerciement a été fait pour tous les bénévoles qui entraînent et coachent les équipes.

6.2. CCAS : repas des anciens

Madame Cécile TAVEL indique que les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas d'organiser le repas traditionnellement offert aux personnes âgées. Le CCAS propose un report au printemps, mais continue de s'interroger sur le portage des colis, d'ordinaire proposé aux personnes âgées de plus de 80 ans qui ne participent pas au repas.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1. Tarifs adhérents médiathèque extérieurs à la Commune

Visite médiathèque et nouvelle salle

La commission a débuté sa réunion par la visite de la nouvelle salle et de la médiathèque.

Médiathèque

L'ouverture au public le 9 septembre 2020 s'est bien déroulée, le public était nombreux dès l'ouverture à 10h.

L'animatrice a interrogé la commune sur la poursuite de l'organisation des événements à venir par rapport aux directives COVID (voir programme). Bien que le département soit passé en rouge, rien n'interdit pour l'instant le maintien des manifestations futures à condition que les règles sanitaires, distances, gel et identification des personnes présentes soient bien respectées.

Concernant le nom de la médiathèque, il est proposé à chacun d'y réfléchir, sachant qu'il est demandé la même réflexion aux bénévoles. Un appel plus large à l'ensemble des habitants de Ceyzériat pourrait aussi être émis par le biais d'un article dans la presse où chacun serait invité à proposer une idée à déposer dans une boîte à l'accueil de la Mairie ou sur une boîte mail dédiée.

Approbation nouveau règlement intérieur et tarification des communes extérieures

Suite à la rencontre du 8 septembre entre l'animatrice Mme Fanny Maréchal, les bénévoles de la bibliothèque, le maire, la secrétaire générale et d'une partie de la commission Culture, il a été décidé et approuvé de mettre en place une adhésion annuelle payante pour les communes extérieures à hauteur de 20 € par foyer. Cette cotisation sera encaissée par la commune par le biais d'une régie, les bénévoles ne souhaitant pas porter la charge de la gestion de ces cotisations. Mme Patricia Bourdin se chargera des formalités administratives liées à la création de la régie.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette décision.

Décision : Approbation à l'unanimité de mettre en place une adhésion annuelle payante pour les communes extérieures à hauteur de 20 € par foyer.

7.2. Commission patrimoine/culture du 15 septembre 2020

La commission a effectué la visite de la nouvelle salle qui sera proposée à la location début novembre. Cette salle a une surface de 78.34 m² pour la pièce principale permettant d'accueillir 79 personnes, et de 18.56 m² pour la salle annexe pour 19 personnes. Elle est joutée d'une cuisine entièrement équipée.

La commission propose les tarifs suivants :

	<u>Ceyzériat</u>	<u>Extérieur</u>
La journée	130	215 €
La ½ Journée	100	165 €

La caution demandée à la location sera de 400 € pour le risque dégradation et 100 € pour le nettoyage.

Concernant la vaisselle, le comité d'initiative explique qu'à cause du COVID ils n'ont pu faire aucune manifestation et donc aucune recette et qu'il leur sera difficile cette année de financer l'intégralité d'une nouvelle vaisselle pour 80 personnes (environ 1500 €). La solution la plus simple semble de transférer la vaisselle de la salle Peloux à la nouvelle salle. La commission propose donc au conseil d'opter pour cette solution. D'autre part il serait souhaitable d'équiper la salle de « portants » à l'entrée (devis en attente).

Il serait également souhaitable de lui trouver un nom rapidement, à moins de continuer à l'appeler Salle Bouvard.

Dans la continuité de la réflexion, se pose la question de la Salle Peloux : arrêt de la location et mise à disposition des associations uniquement, qui sont très demandeuses de salles plus grandes, (conséquence des mesures sanitaires liées au COVID), ou prolongation de la location jusqu'à décision du devenir de la Maison Peloux ?

Visite guidée avec l'Office du Tourisme le 26 août 2020

La visite s'est déroulée au Vallon des Faulx et dans le centre village. 21 personnes étaient présentes en plus des accompagnateurs et organisateurs. Mme Franck remercie vivement Monsieur Roland Curt pour les textes et Sylvie Polizzi pour la superbe déco de la Cave des Chartreux, Claire Poncety pour l'organisation et bien sûr Pascal Berteaux pour ses talents de narrateur sans oublier Marie Jo Richonnier et Annie Curt, nos accompagnatrices et Jean-Jacques Bourgier et ses 2 camarades pour la musique au cœur du Vallon des Faulx. Lors de cette visite, 80 € ont été récoltés pour le CCAS.

A réfléchir si nous réorganiserons ce type de visite l'année prochaine.

Questions diverses

► Rencontre avec l'Union Musicale du 02/09 :

Afin de faire face aux exigences sanitaires liées au COVID, l'Union Musicale demande si elle peut utiliser le Centre festif les vendredis soirs pour répéter. Ils sont 25 personnes et ne peuvent pas le faire ailleurs → Accordé jusqu'au 02/10 et demandé de changer leur soir de répétition pour pérenniser leur demande car le centre festif est souvent pris le vendredi soir et le week-end. D'autre part, ils ont également un groupe de jazz (15 personnes) en recherche de salle et demandent la disponibilité de la salle Peloux pour répéter le lundi soir une semaine sur deux à partir du 21/09/2020.

► Rencontre avec Créa Tout Va du 14/08/2020 :

L'association souhaiterait changer de salle pour une salle de plain-pied. Actuellement elle dispose d'une grande salle dans les locaux de l'ancienne Mairie qui lui est entièrement dédiée. Elle souhaiterait récupérer le Foyer des Anciens au rez-de-chaussée de la Maison Peloux.

Cela nécessite quelques travaux d'aménagement et ne sachant pas encore ce que va devenir ce bâtiment, il semble plus prudent de prendre le temps de la réflexion.

La Présidente convient alors de rester dans la même salle cette année encore, et demande si on peut lui fournir une clé passe partiel afin de pouvoir entrer par l'avant et d'utiliser le monte-charge. A noter l'assemblée générale de l'association le 28/09 au centre festif.

► Rencontre avec Cop'Ainformatique du 09/09/20 :

L'association met son activité en veille le temps du COVID : leurs adhérents étant en majorité d'un certain âge, ils ne souhaitent pas prendre de risque. Ils sont tout à fait favorables à un changement de salle pour intégrer la nouvelle salle à la suite du foyer à condition de pouvoir utiliser le wifi, ce qui leur permettrait d'économiser aussi un abonnement de box. A suivre.

► Forum des Associations à Revonnas le 05/09/2020 : Très belle organisation de la commune de Revonnas. Beaucoup de monde et d'associations présentes notamment de Ceyzériat avec prestation de l'Union Musicale à 11h.

► A venir : Exposition sur le 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870 lors de la commémoration du 11/11 préparée par Françoise et François Dufour, prévue initialement au centre festif mais déplacée à la salle des fêtes et des mariages, lieu à finaliser afin d'attirer le plus grand nombre de personnes. Pourquoi pas dans l'ancienne bibliothèque + salle associations ?

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Propriété Randu

Monsieur le Maire indique qu'un contact a été établi avec les Consorts Randu et l'établissement public foncier du Département de l'Ain en vue de la cession de la propriété jouxtant la mairie. Le dossier pourrait être proposé à l'adoption du prochain Conseil d'administration de l'EPFL de l'Ain.

8.2. - Demandeurs d'emploi

	H	F	Indemnisés	Non indemnisés	Total
<u>Septembre</u>	79	62	111	30	141

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 29 octobre 2020 à 20h30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,